



Points forts : Programme répondant aux thématiques demandées par le décret du 18 février 2016

Objectifs

- Définir les différentes réformes en matière immobilière (Loi ALUR/Loi ELAN)
- Définir les nouvelles obligations du professionnel de l'immobilier.
- Appliquer les règles juridiques et pratiques en matière de transaction immobilière, de gestion locative, de copropriété et les règles d'urbanisme.

Programme

- Les obligations du professionnel de l'immobilier
- Les modifications apportées par la loi ALUR
- Les règles de la loi ALUR concernant les baux d'habitation et le bail de courte durée
- Les nouvelles obligations en matière de copropriété conformément à la loi ALUR
- Définition et réglementation de l'habitat participatif
- Les règles liées à la vente des biens immobiliers et les particularités des biens en copropriété
- Gestion de la pathologie de l'immeuble
- Les règles d'urbanisme

Démarche pédagogique

Alternance d'exposés théoriques et de cas pratiques.

Formateur : Formateur sélectionné par le CEPPIC pour ses compétences techniques et son expérience significative, tant sur le sujet traité qu'en matière de pédagogie.

Public

Intermédiaires titulaires de la carte professionnelle et négociateurs salariés ou indépendants.

Prérequis

Pas d'exigence spécifique

Modalités d'évaluation


Evaluation des acquis tout au long de la formation avec des exercices pratiques et des quizz.

Chaque participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

5 453 personnes formées en 2022

Dates de session

Nous consulter

 194, rue de la Ronce
76230 ISNEAUVILLE

 www.ceppic.fr



Toutes nos formations
sont réalisables
sur mesure en
intra-entreprise

CONTACT

Ophélie HIRACHE

02.35.59.44.15

ophelie.hirache@ceppic.fr